

<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT</p> <hr/> <p style="text-align: center;">MAIRIE de BOTANS 90400</p> <hr/> <p>Tél : 09 67 14 11 19- Fax : 03 84 56 11 19 <a href="mailto:mairie.debotans@wanadoo.fr">mairie.debotans@wanadoo.fr</a></p>		<p style="text-align: center;"><u>Compte-rendu de réunion</u></p> <p style="text-align: center;"><b>Conseil Municipal du 23 juin 2017 à 20h00</b></p>
--	---	---

**Présents :** Mmes Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY.

MM. Frédéric BLANC - François DIOGUARDI -Patrick MUTSCHLER - Alex THOMAS - Régis VASSELET.

**Procurations :** M. Pascal PORTIER à Mme Marie Laure FRIEZ.

**Absent Excusé :** M. Jean-Pierre DEMARCHE.

**Secrétaire de séance :** Mme Séverine HENRY.

#### Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 05 mai 2017.

La lecture du compte rendu de la réunion du 05 mai 2017 n'appelle aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

#### Médecine Préventive : partage des frais avec la mairie de Banvillars pour l'employé Communal

Suite à l'adhésion au Service de Santé au Travail Nord Franche-Comté, la commune paye une cotisation de 110,88 € TTC par agent. Le temps de travail de l'employé communal étant réparti comme suit : 18h à Botans (51,28 %) et 17,1h (48,72 %) à Banvillars.

Madame le Maire propose de demander à la commune de Banvillars de partager les frais au prorata du nombre d'heures effectuées, soit 54 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** une demande de participation de 54 € à la commune de Banvillars pour le règlement de la cotisation de 110,88€ TTC au Service de Santé au Travail Nord Franche-Comté pour l'employé communal

#### RPI : modification des statuts

Vu la délibération du 11 juillet 2016 portant intégration de la commune de Sévenans dans le RPI de Dorans-Botans-Bermont au 1<sup>er</sup> septembre 2016, il y a eu lieu de modifier les statuts du syndicat.

Lors de la séance du conseil syndical du RPI de Dorans-Botans-Bermont-Sevenans du 3 avril 2017, la modification des statuts du syndicat a été approuvée à l'unanimité des membres du conseil syndical.

Madame le Maire explique qu'en tant que commune membre, nous disposons d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil syndical, pour nous prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les modifications des statuts du RPI de Dorans-Botans-Bermont-Sevenans validés par le conseil syndical lors de sa séance du 3 avril 2017.

#### SCEA des Longchamps à Andelnans : autorisation unique pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'Andelnans.

Mme Séverine HENRY, deuxième adjointe, présente le dossier communiqué par la Société Civile d'Exploitation Agricole des Longchamps située à Andelnans. Celle-ci a besoin de l'accord des communes concernées par le plan d'épandage afin d'exploiter son unité de méthanisation.

L'enquête d'utilité publique concerne la modification du plan d'approvisionnement des matières traitées dans l'unité de méthanisation en fonctionnement depuis 2015 et la création d'une nouvelle fosse de 30.56 mètres de diamètre. Actuellement le volume total traité est de 21.2 tonnes par jour (effluents d'élevage et déchets végétaux) et l'exploitant souhaite traiter de nouvelles matières (déchets d'abattoir, déchets alimentaires...) pour augmenter sa production et passer à 42 tonnes par jour.

L'unité de méthanisation va doubler sa quantité de digestat brut produit par an, elle va passer de 6750 m<sup>3</sup> à 13030 m<sup>3</sup> donc cela nécessitera une modification du plan d'épandage. Botans ne fait pas partie du plan d'épandage.

Ayant entendu l'exposé de Mme Séverine HENRY, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **EMET** un avis favorable à l'exploitation de l'unité de méthanisation de la SCEA des Longchamps à Andelnans.
- **EXPRIME** quelques réserves quant au respect des limitations de vitesse lors de la traversée du village, à l'augmentation possible du trafic, aux allers et venues des tracteurs.
- **SE DEMANDE** si la traversée de Botans est prévue pour d'aussi gros tracteurs.

### Baux pêche

L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Belfort-Bavilliers « La douce Savoureuse » souhaite obtenir le droit exclusif de pêche et de passage sur l'intégralité des propriétés le long de la rivière La Douce située sur la commune de Botans.

Madame le Maire propose de leur accorder un bail d'une période de 5 ans pour les trois parcelles cadastrées OA-9, OA-12 et ZA-14, propriétés de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTTE** d'accorder un bail de 5 ans à l'Association Agréée pour la pêche et la protection du Milieu Aquatique de Belfort-Bavilliers « La douce Savoureuse » pour les parcelles cadastrées OA-9, OA-12 et ZA-14.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y afférant.

### Statuts SIAGEP

Monsieur le Président du SIAGEP a informé les communes membres de ce syndicat d'une modification de ses statuts.

La dernière modification statutaire date de 2009. Face à la diversité croissante des besoins des communes mais aussi des établissements de coopération intercommunale, le SIAGEP a souhaité une nouvelle fois modifier ses statuts.

Les principales modifications statutaires portent sur les points suivants :

- la nature juridique du syndicat ;
- la dénomination du Syndicat;
- l'adjonction de nouvelles compétences ;

Le comité syndical réuni le 16 mai 2017 a approuvé une nouvelle mouture des statuts. Chaque commune adhérente doit maintenant se prononcer dans les conditions fixées par l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, à savoir l'assentiment des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux

#### La nature juridique du syndicat:

Le syndicat passe de syndicat de communes à syndicat mixte fermé à la carte. Le but de cette modification est de permettre au syndicat d'ouvrir ses compétences aux EPCI.

#### La dénomination du Syndicat

Le SIAGEP devient « Territoire d'Énergie 90 », une dénomination plus évocatrice par rapport au domaine de l'énergie qui est, et qui deviendra plus encore, le cœur de ses activités.

### L'adjonction de nouvelles compétences

La compétence principale reste la distribution publique d'énergie électrique. Pour mémoire, il est rappelé que toutes les communes adhèrent à cette compétence ce qui permet au syndicat d'être à maille départementale.

En parallèle de cette compétence principale on trouve les compétences optionnelles suivantes :

- distribution publique de gaz
- infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- éclairage public
- distribution publique de chaleur et de froid
- réseaux de communications électroniques et réseaux câblés
- énergies
- système d'information géographique (S.I.G) et gestion de bases de données
- transfert intégral de la compétence informatique

Suite à l'ouverture aux EPCI des compétences optionnelles, ces derniers seront représentés par un délégué au comité syndical.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la modification des statuts du SIAGEP tel que présentée ci-dessus.

### Amortissements : Frais d'études ancien projet mairie

Les frais d'études non suivies de réalisation sont obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans.

Le trésorier nous informe qu'il convient d'amortir les frais d'études liés à l'ancien projet mairie :

- 33 336,03 € au compte 2031 sur 5 ans, soit une somme de 6 667,21 € qui devra être inscrite chaque année en dépenses de fonctionnement (6811/042) et en recettes d'investissement (28031/040).
- 209,73 € au compte 2033 qui sera immédiatement inscrite en dépenses de fonctionnement (6811/042) et en recettes d'investissement (28033/040).

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les amortissements présentés ci-dessus.
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017 et aux suivants.

### Décision modificative 1: débit du compte 023 en fonctionnement et crédit du compte 021 en investissement

En prévision :

- des amortissements de l'ancien projet mairie (6 876,94 €)
- du recrutement d'un maître d'œuvre pour le projet accessibilité mairie (environ 15 000 €)
- du recrutement d'un maître d'œuvre pour les travaux de voirie (environ 15 000 €),

Madame le Maire propose de prendre la décision modificative suivante qui maintient l'équilibre budgétaire :

- créditer 36 876,94 € en dépenses de fonctionnement le compte 023.
- créditer 36 876,94 € en recettes d'investissement le compte 021.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la décision modificative telle que proposée.

### Projet Accessibilité Mairie – Lancement consultation Maitrise d'œuvre

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2015, fixant l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité pour finir de mettre en conformité les bâtiments de la Commune de Botans,

- Vu l'Agenda d'Accessibilité accordé depuis le 11 avril 2016,
- Vu la mise en accessibilité de la mairie envisagée pour l'année 2018
- Vu le diagnostic établi par le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale du Territoire de Belfort, du bâtiment de la Mairie, concernant l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public.

La Municipalité souhaite mettre en conformité sa mairie pour répondre aux normes et du même coup la rendre plus fonctionnelle.

Monsieur Alex THOMAS, Conseiller Municipal en charge des travaux, expose:

Le premier objectif à atteindre dans la réalisation de ces aménagements est celui de disposer d'un équipement présentant des qualités fonctionnelles répondant aux besoins spécifiques de la mairie dans les meilleures conditions matérielles.

La maîtrise d'œuvre doit concevoir un projet qui doit conduire à la simplicité de la conception d'ensemble, en garantissant la pérennité de l'ouvrage en prévoyant

- Un sas d'entrée faisant office d'abri,
- Une extension comportant un WC accessible PMR, un bureau et un réduit pour le matériel de ménage, *afin de permettre d'avoir la salle du Conseil Municipal accessible au rez de chaussée.*

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux, pour la réalisation de l'opération, est fixée à 90 000 € HT (Base juillet 2017).

Ayant entendu l'exposé de Madame Le Maire et du Conseiller Municipal en charge des travaux, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 7 voix « pour » et une abstention :

- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer les consultations pour le projet de mise en accessibilité de la Mairie,
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

#### Entourage salle des fêtes – choix devis

Monsieur François DIOGUARDI, conseiller municipal, présente 3 devis pour l'entourage de la salle des fêtes.

Les travaux comportent la fourniture et la pose d'une clôture rigide, de deux portails ainsi que le scellement des poteaux.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur François DIOGUARDI, entre les trois entreprises : « Duc & Préneuf », « Technovert » et « Le Savoir vert », le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 7 voix « pour » et une abstention :

- **ACCEPTE** le devis de l'Entreprise de Duc & Préneuf pour un montant de 10 259,02€ € HT soit 12 310,82 € TTC ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant et à faire procéder aux travaux de l'entourage de la salle des fêtes découlant de la présente délibération
- Les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget 2017

#### Logement Communal : travaux

Le logement de l'école est actuellement vacant. Ce logement nécessite des travaux de réfection avant de le proposer à la location. À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de geler la location du logement jusqu'à la fin des travaux.

Monsieur Régis VASSELET, premier adjoint, présente le programme des travaux nécessaires à effectuer :

- Un rafraîchissement général
- La sécurisation de l'entrée
- L'installation d'équipements de cuisine
- La mise aux normes des prises électriques
- La rénovation complète de la salle de bain

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Régis VASSELET, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le programme des travaux à réaliser pour le logement communal.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférant pour la réalisation des travaux.
- Une ligne de crédits nécessaires est déjà inscrite au budget 2017

#### Mise en Sécurité traversée du village – consultation d'un bureau d'étude

Madame le Maire expose :

Le 6 avril 2017, sur proposition du Président, le conseil du Département du Territoire de Belfort a approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide aux communes riveraines de l'échangeur de Sevenans et de l'hôpital Nord Franche-Comté.

Ce dispositif tend à aider les communes concernées dans ses projets d'aménagements de sécurité routière et de développement des modes doux de déplacement.

A ce titre, la somme de 20 100 € peut-être allouée à la commune de Botans.

La Municipalité souhaite améliorer la circulation des véhicules sur la RD9 traversant le village, Mme le Maire propose la consultation de bureaux d'étude afin de préparer un projet d'aménagement de sécurité routière et de développement de modes doux de déplacement pour la traversée du village.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 7 voix « pour » et une abstention :

- **APPROUVE** la consultation de bureaux d'étude pour la préparation d'un projet d'aménagement de sécurité routière.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférant

#### Questions et informations diverses

##### Urbanisme

- PC 090015 17 A0002 : Permis accordé pour l'extension d'un hangar agricole pour le stockage de céréales.

- Permis en cours 7 rue du Port.

- Projet d'aménagement d'un lotissement sur la zone 1AU – Millerate, les membres du Conseil Municipal sont conviés mercredi 28 juin à 18h30 en mairie pour une réunion d'information.

##### Grand Belfort

GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : Le Grand Belfort doit prendre la compétence Gemapi (Loi Nôtre) qui est assurée jusqu'à présent par le Conseil du Département, une taxe spécifique de 5€ /habitant pourra être prélevée avec les impôts locaux.

##### Echangeur A36/RN1019

TIRS DE MINE : un tir d'essai a eu lieu le mercredi 7 juin en présence de la Mme la Directrice de Cabinet du préfet du Territoire de Belfort. Depuis il y a des tirs de mine chaque semaine. On peut noter pour la journée du 20 juin, un ressenti des vibrations dans les habitations au 1 et 3 grande rue, 1 et 11 rue des sources.

Le trafic de camions dans la ZAC des Saules s'est intensifié avec les travaux de l'échangeur.

##### S.I.E.M.P.K.

Monsieur Pascal PORTIER a été nommé vice-président du SIEMPK suite à la démission de Madame Brigitte PAROLA. A noter les prochaines actions en cours : le contrôle des jeux de cour et de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments.

**RPI**

Suite aux modifications des statuts, le bureau du RPI a été renouvelé. Une réunion d'information aux parents d'élèves est planifiée le 4 juillet 2017 à 20h30 à la Maison du Temps Libre à Dorans.

**Saisonniers**

6 jeunes vont effectuer un travail saisonnier durant les mois de juillet et août.

**Divers**

- Une réunion du Syndicat de la Fourrière a eu lieu le 20 juin 2017
- Jurés d'assises : le tirage au sort a eu lieu le 23 juin 2017 en Mairie de Châtenois-les-Forges

**La séance est levée à 22H50**

Fait à BOTANS, le 05 juillet 2017

Madame Le Maire,  
Marie Laure FRIEZ

